

Mauritano-chinoise de pêche

# Le point de non-retour

**La crise au sein de la MCP perdue et chacune des parties opposées campe sur ses positions. Le clan des chinois a tenu un conseil d'administration et a désigné Limam Ould Louleïda comme président du conseil d'administration de la société, à la place de Hassena Ould Ahmed Lebeïd qui a boudé cette réunion, illégale à ses yeux. Ce dernier privilégie l'option de porter l'affaire en justice et maintient sa plainte pour détournement et malversations contre les deux directeurs de la MCP.**

**Le ministre des pêches, qui a reçu tous les actionnaires, n'a pas encore fait savoir sa position.**

Annoncée la semaine dernière, la réunion des actionnaires de la mauritano-chinoise de pêche (MCP) n'a

finalement pas eu lieu. La partie chinoise et ses amis mauritaniens (Limam Ould Louleïda et Yahfdhou Ould Brahim) sont arrivés le week-end dernier à Nouakchott pour répondre à une convocation du ministre des pêches, et ont établi leur quartier général à l'hôtel Novotel Tfeïla.

La délégation chinoise, conduite par le vice-président de CNFC (la société chinoise actionnaire à la MCP), a été reçue lundi par le ministre des pêches auquel elle a remis un document succinct qui résume la position de la partie chinoise sur la crise au sein de la MCP. Dans ce document, les chinois rappellent qu'ils ont investi 100 millions de dollars dans l'entreprise qui, selon eux, depuis sa création jusqu'à ce jour, a fait un chiffre d'affaires d'un peu plus de 210 millions de dollars dont ils n'ont rapatrié chez eux qu'environ 50 millions de dollars, et qu'ils doivent encore 30 millions à la MCP au titre du remboursement de l'investissement initial. Comme solution à la

crise, les chinois suggèrent deux scénarios possibles, sans plus: le remboursement à Hassena de ses actions à la MCP ou la liquidation de l'entreprise. Ils ne semblent pas par ailleurs reconnaître l'existence d'actions appartenant à la GBM. Pour eux, les 10% de Banquo et les 5% des actions de Hassena sont inscrits au nom de Yahfdhou et pas au nom de quelqu'un d'autre. Il faut dire que ces 15% avaient été cédés par FRESCOMAR, la société de l'italien Banquo, sous forme d'indemnisation à des armateurs mauritaniens qui avaient fondé avec lui la MCG, après la fuite de leurs bateaux qui, semble-il, n'appartenaient pas à la CNFC. Les propriétaires de MCG, qui étaient en effet endettés auprès de la GBM, ont cédé leurs nouvelles actions à leur banque. Mais cette transaction n'a jamais été entérinée par les partenaires chinois, c'est pourquoi ils ne reconnaissent pas du tout la GBM comme actionnaire à la MCP. Tout cela n'est pas de nature

Suite en page 3

# Le point de non-retour

Suite de la Une

à résoudre la crise, même si les deux actionnaires mauritaniens solidaires des chinois, qui avaient été reçus, eux aussi, par le ministre, lui ont fait savoir qu'au nom de l'intérêt général, ils étaient prêts à se plier à n'importe quelle solution préconisée par les pouvoirs publics.

Au sujet de la crise au sein de la MCP, ils ont remis une note conjointe au ministre dans laquelle ils déplorent que le différend au sein de la société ait été mis sur la place publique, au lieu de lui chercher une solution entre les partenaires. Ils ont également mis l'accent sur les accusations portées, surtout, contre Limam, à propos de relations "douteuses" entre MASHREF (une société de réparation navale dont Limam est l'actionnaire majoritaire) et la MCP. Ils n'avaient pas oublié non plus de rappeler que la société traitait avec la SACM (une société dont le directeur n'était autre que le fils de Hassena) jusqu'à sa faillite. Puis ils ont déclaré leur attachement à la coopération avec la Chine.

L'autre camp a été également reçu par le ministre. Au cours de cette audience, Hassena a réitéré ses exigences: le départ du directeur chinois et la relance du partenariat sur de nouvelles bases "plus saines", une autre manière de réclamer une nouvelle convention d'exploitation que les chinois ne semblent pas trop apprécier, mais qui ne les a pas empêchés de se rencontrer avec Hassena. Au-

delà de la polémique autour de leur rencontre à l'hôtel Tfeïla où réside la délégation chinoise, les deux parties se sont séparées sans résultats.

## La surenchère

Rien ne paraît plus pouvoir réunir les actionnaires de la MCP qui se livrent désormais une guerre sans merci.

Après avoir porté plainte devant la justice contre les deux directeurs chinois de la MCP pour "détournement", Hassena Ould Ahmed Lebeïd a convoqué, le 18 mai, une réunion du conseil d'administration à laquelle il n'a invité que la partie chinoise, qui n'a pas répondu bien entendu à cette invitation. Il explique sa démarche par le fait qu'aucun autre actionnaire, à part lui et les chinois, ne pouvait, aux yeux de la législation, être administrateur, pour la simple raison, croit-il, que pour être administrateur, il faut détenir plus de 20% du capital.

Jusqu'ici réservé, le clan opposé au président du conseil contre-attaque.

Lundi dernier, ils convoquent un conseil d'administration et prennent la précaution de faire constater par un huissier la remise de la convocation à Hassena. Ses adversaires qui estiment que son mandat d'un an a expiré depuis l'année dernière, tiennent leur conseil, lundi soir, à l'hôtel Tfeïla, en son absence comme président, et ils le remplacent

par Limam Ould Louleïda; de quoi porter un sérieux coup à l'ego de Ould Ahmed Lebeïd. Autre décision qui ne doit pas lui plaire également: le conseil a renouvelé sa confiance aux deux directeurs mis en cause et a convoqué une assemblée générale des actionnaires pour le 10 juin à Nouadhibou.

Ces décisions sont jugées illégales par l'autre partie qui a tout de même réussi à bloquer les comptes de la société.

Au moment où on s'attendait à la résolution de la crise au sein de la MCP, on a plutôt l'impression, à la lumière de ces développements, qu'elle vient juste de commencer et que le différend entre les partenaires ne fait que s'aggraver. Ce qui rend de plus en plus difficile la probabilité de trouver un dénouement positif à ce problème.

En effet, plus le temps passe et plus il devient moins facile d'imaginer autre chose que la liquidation, à moins d'une intervention du pouvoir pour imposer à l'une ou l'autre des deux parties une solution moins radicale à la crise. Les observateurs du secteur de la pêche estiment que l'intervention des pouvoirs publics, si elle a lieu, ira forcément en faveur de la partie chinoise du fait de l'importance de la coopération entre les deux pays.